

Avril 2016



Observatoire cycliste des chantiers sur les routes régionales wallonnes

État des lieux au 31/12/2015

Introduction

Dans la Déclaration de Politique Régionale 2014-2019 du Gouvernement wallon, il est écrit ceci :

Le vélo et la marche à pied doivent être encouragés car ce sont des modes de transport à part entière. Ils sont de plus bons pour la santé, l'environnement et la fluidité du trafic. Le vélo électrique offre également un potentiel à développer. Dans ce but, le Gouvernement s'engage à :

- *poursuivre le plan « Wallonie cyclable » en lien avec les acteurs locaux ;*
- *encourager la pratique du vélo à l'école de manière cohérente sur l'ensemble du parcours scolaire ;*
- ***prendre systématiquement en compte le vélo, les piétons et les personnes à mobilité réduite dans la gestion des espaces publics, en particulier lors de chaque réaménagement de voirie.***

C'est cette dernière affirmation que le GRACQ wallon a souhaité vérifier sur le terrain, en observant en 2015 un maximum de chantiers sur les **routes régionales** wallonnes¹ :

- Est-ce que la volonté politique se traduit bien sur le terrain ?
- Est-ce que les travaux menés sont à la hauteur des ambitions annoncées ?
- Y a-t-il un réel progrès pour les cyclistes sur les routes régionales réaménagées ?

Cet « observatoire » n'est pas exhaustif, car il est mené essentiellement par des bénévoles qui ne peuvent être partout en tout temps, mais il nous a permis de prendre la température sur pas mal de chantiers sur les routes régionales et de tenter de répondre à cette question : la bonne volonté affichée du gouvernement wallon pour les cyclistes se vérifie-t-elle bien sur le terrain également ?

Méthodologie

Le GRACQ s'est tout d'abord attaché à obtenir une liste officielle de chantiers qui devaient être menés par les directions territoriales des routes régionales en 2015. Nous l'avons obtenue officiellement de la DGO1, que nous remercions au passage.

Ensuite nous avons filtré cette liste pour enlever les chantiers qui ne concernaient pas le vélo (réseau à grand gabarit, entretien des ouvrages d'art, etc.).

Nous avons alors élaboré une grille d'analyse pour aller observer ces chantiers sur le terrain en :

- passant avant les travaux sur la route régionale concernée et en notant ce qui existait avant pour le vélo (piste cyclable séparée, marquée, bande cyclable suggérée ou rien)
- passant après les travaux et en détaillant :
 - ce qui a été fait (pistes cyclable marquée, séparée, etc.)
 - s'il y a une amélioration pour les cyclistes (oui / non)
 - si le vélo a été pris en compte (oui / partiellement / non)
 - avec une description des travaux en texte libre

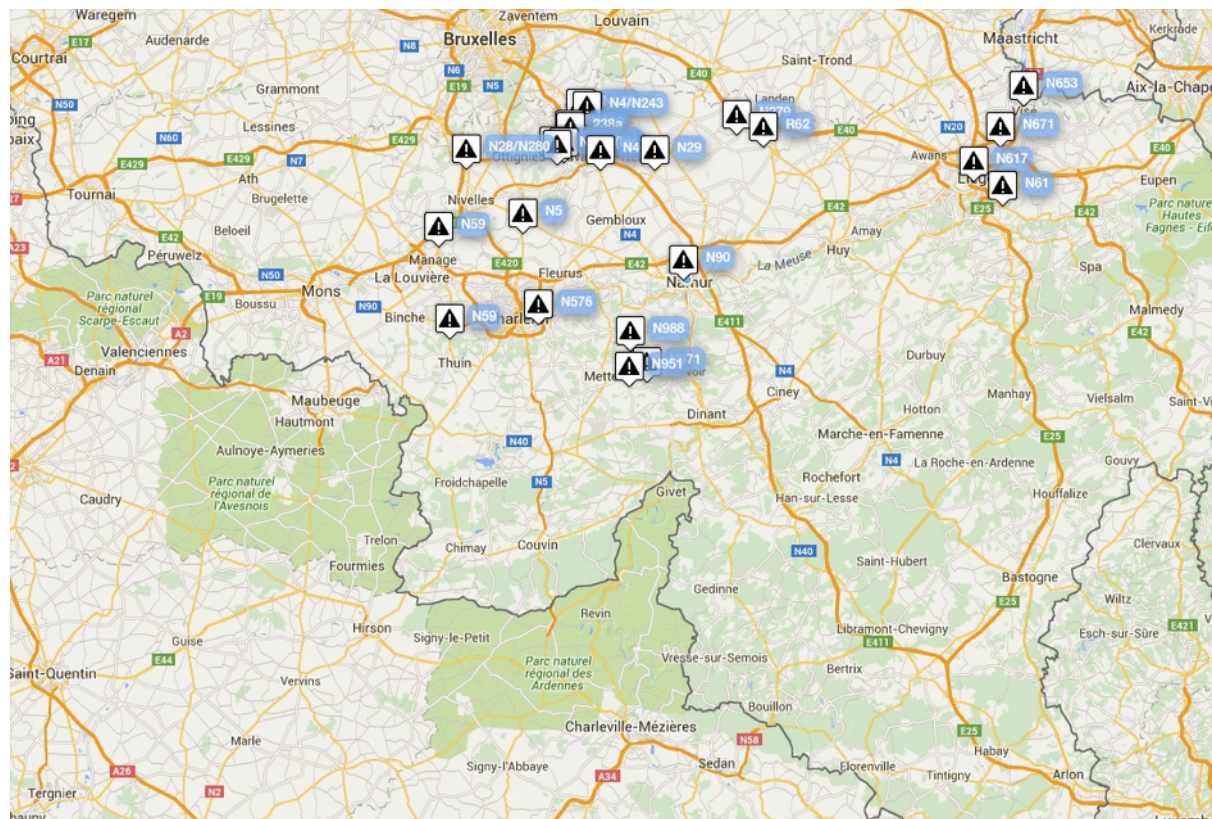
Enfin, nos membres bénévoles ont été visiter les chantiers près de chez eux. Nous n'avons hélas pas pu couvrir toute la Wallonie, car nous ne disposons pas de forces vives partout, mais nous avons cependant réussi à aller voir pas mal de chantiers.

Certaines provinces ont été ainsi couvertes presque totalement (Brabant wallon), tandis que d'autres ne l'ont été que très partiellement (Luxembourg). Au final ce sont pas moins de **25 chantiers régionaux** qui ont été observés de près.

¹ Nous n'avons pas observé les chantiers sur les routes communales, qui dépendent eux des pouvoirs locaux, ni les RAVeL. En cas d'erreur vous pouvez adresser vos remarques à l'adresse wallonie@gracq.org

Résultats globaux

Carte des observations



Prise en compte du vélo ou pas ?

Nous avons constaté que le vélo a été pris en compte sur 18 chantiers observés (soit dans 72% des cas). C'est une amélioration notable par rapport aux pratiques du passé, même si on est encore loin d'une prise en compte automatique et systématique du vélo sur tous les chantiers.

Par contre, pour sept d'entre eux aucun aménagement cycliste n'y a été fait. Soit 28% des chantiers visités. La bonne volonté du gouvernement wallon n'est donc pas encore une réalité pour tous ses chantiers régionaux... surtout en zone rurale.

Améliorations ou pas pour les cyclistes ?

Au niveau des améliorations des infrastructures cyclistes, nous avons relevé que 17 chantiers sur 18 (où le vélo a été pris en compte) ont enregistré un progrès du type :

- passage de rien à une bande cyclable suggérée (BCS)
- passage d'une bande suggérée (BCS) à une piste cyclable marquée (PCM)
- passage d'une piste marquée (PCM) à une piste cyclable séparée (PCS)
- pose d'un meilleur revêtement pour la piste cyclable

C'est un résultat positif, dont nous nous réjouissons. Néanmoins l'aménagement idéal sur une route régionale, qui comporte à la fois un trafic et des vitesses élevées, est une **piste cyclable clairement séparée** ! Ce qui n'est le cas que dans quatre chantiers sur 25 au total.

On est donc loin encore des recommandations internationales pour les aménagements cyclables sur les voiries rapides de transit, couramment appliquées dans le nord de l'Europe mais très peu en Wallonie... Même si la situation s'améliore un peu globalement.

Recommandations

Le GRACQ apprécie les efforts de la Région wallonne sur ses nouveaux chantiers. On va clairement dans la bonne direction ! Le mot « vélo » n'est plus inconnu au bataillon des aménagements routiers et c'est une bonne chose. On note ci et là des améliorations structurelles importantes sur les nouveaux chantiers.

Cependant ces efforts sont malgré tout insuffisants pour hisser les aménagements cyclables wallons au niveau de ceux que l'on trouve en Europe du nord (Flandre, Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Danemark, Suède...).

En cause principalement :

- la non séparation du trafic motorisé (important et rapide sur les axes régionaux !)
- l'entretien trop rare voire inexistant des espaces cyclables
- le revêtement des pistes cyclables, souvent « oublié » lors des réfections de voirie

Nous aimerions que le Gouvernement wallon applique pleinement non seulement sa déclaration de politique régionale mais aussi la recommandation n°20.2 des **Etats Généraux de la Sécurité Routière en Wallonie** de 2012 :

« Le Conseil Supérieur Wallon de la Sécurité Routière recommande que sur les routes régionales hors agglomération les pistes cyclables séparées soient la norme, chaque fois que des pistes cyclables sont créées ou refaites. Cette séparation peut se faire soit par un éloignement conséquent de la piste par rapport à la chaussée (sans continuité du macadam), soit par une surélévation ou un obstacle marquant clairement la séparation entre la chaussée et la piste (bordures biseautées, potelets, glissières, haies, etc.). »

Résultats détaillés

Bons exemples

Voici quelques aménagements récents qui sont appréciables et vont dans le sens de ce que les usagers cyclistes souhaitent sur les routes régionales wallonnes.

Square Omalius (Namur)

Une piste cyclable marquée conduit maintenant les cyclistes sur un espace cyclable séparé jusqu'au prochain feu, où une zone avancée cycliste (ZAC) leur permet de se réinsérer.



Villers-la-Ville (N275)

La piste cyclable marquée à droite est protégée par une ligne blanche et des plots. Par contre celle de gauche ne fait, curieusement, pas l'objet de protection... oubli ou manque de moyens ?



Carrefour Route de Châtelet, Rue du Moulin, Rue Emile Vandervelde (N576)

Même si la zone avancée pour les cyclistes est étroite, elle a le mérite d'avoir été réalisée.

Avenue de Massaya, Ottignies (N238a)

A l'occasion de la rénovation de la chaussée, la piste cyclable prioritaire traversant le carrefour a été bien marquée en couleur pour sécuriser la traversée du carrefour.



Mauvais points

Voici ce que nous aimerions ne plus voir sur nos routes régionales.

Traversée de Saint Gérard (N988)

Aucune prise en compte des cyclistes (ni des piétons) en pleine agglomération !



Braine L'Alleud (Bois-Seigneur-Isaac) : croisement N28 (Chaussée Nivelles Hal) et N280

Aucune amélioration pour les cyclistes, la piste reste détériorée alors que la route vient d'être refaite ! Le nouveau revêtement de la chaussée déborde même sur la piste cyclable, ce qui la retrécit et la rend encore plus dangereuse : risque de chute à cause de la différence de niveau longitudinale.

Carrefour Route de Châtelet (N576), rue Basile Parent (vers Couillet)

- simple piste cyclable marquée (non protégée par une ligne blanche)
- pas de zone d'avancée cycliste (pour permettre au cycliste de tourner à gauche)
- pas d'autorisation pour les cyclistes de franchir le feu rouge pour continuer tout droit (alors que la sécurité le permet, signal B23)



N4 à hauteur de Rhisnes et de l'échangeur avec la E42

Une belle piste cyclable séparée, mais entravée par un bloc de béton oublié là...



N653 à Visé

De simples chevrons sur une route régionale fort fréquentée, une bien maigre protection... De plus ceux-ci sont faits avec une peinture, qui s'efface déjà en moins d'un an.

Quais de Meuse à Liège

Si les nouveaux aménagements cyclables sont très beaux, et constituent un réel progrès pour le vélo à Liège, on recense juste l'un ou l'autre couac comme cette traversée cycliste qui vient buter contre un poteau d'un côté et sur une bordure non abaissée de l'autre.



Annexe 1 : Tableau des observations

Route	Commune	Localisation	Travaux	Avant	Après	Amélioration ?	Prise en compte du vélo ?
N4 - N243	Wavre		Aménagement du Carrefour Barras	PCM	PCM	Oui	Oui
N4	Mont-Saint-Guibert		Bandes cyclables et réfection du revêtement	BCS	PCM	Oui	Oui
N29	Perwez	BK 33,030 à 34,700 - Lot 1	Réfection revêtement	PCM	PCM : bitume rouge (largeur 1m05)	Oui	Oui
N29	Perwez	BK 33,030 à 34,700 - Lot 2	Réfection revêtement	PCM	PCM : bitume rouge (largeur 1m05)	Oui	Oui
N238A	Ottignies-LLN	BK 0 à 0,35 - av. de Massaya	Réfection du revêtement	PCM	PCM	Oui	Oui
N239	Wavre	BK 0 à 0,4 - chaussée de Louvain	Réfection revêtement	Rien	Rien	Non	Non
N239	Ottignies-LLN	BK 5.75 à 7.05 - avenue Albert 1er	Réfection de la PC, lot 1	PCS	PCS	Oui	Oui
N275	Court-St-Etienne	BK 25,2 à 27 - rue Defalque et rue de la Roche	Réfection de la PC, lot 3	PCM	PCM	Oui	Oui
N275	Court-St-Etienne	BK 28 à 29,25 - rue du Marais	Réfection de la PC, lot 2	PCM	PCM	Oui	Oui
N275	Court-St-Etienne	BK 29,25 à 31,15 - rue de Chevelipont	Réfection de la PC, lot 1	PCM	PCM	Oui	Oui
N279	Orp-Jauche	BK 13,9 à 14,9	Remplacement des dalles de béton	PCS mauvais état	Nouvelle PCS bien faite	Oui	oui mais uniquement sur la partie rénovée
N28-N280	Braine L'Alleud (Bois-Seigneur-Isaac)	Croisement N28 (Chaussée Nivelles Hal) et N280	Réfection du revêtement de la chaussée	PC en très mauvais état	PC toujours en très mauvais état.	Non	Non
N5	Les Bons Villers	Frasnes-Les-Gosselies	Réfection de la chaussée et des pistes cyclables entre la limite de province et le rond-point nord du contournement	Sens vers Charleroi : PCS en béton, cabossée. Sens vers Bruxelles : rien	PCM en asphalte dans chaque sens	Oui	Oui

Annexe 1 : Tableau des observations

Route	Commune	Localisation	Travaux	Avant	Après	Amélioration ?	Prise en compte du vélo ?
N59	Manage	Bk 4,4 Pont sur ligne 141	Remplacement du pont	PCM	PCM	Non	Oui
N576	Couillet	Pk 0,550 à 1,350	Réfection du revêtement	4 bandes de circulation	PCM	Oui	Oui
N59	Anderlues- Lobbes	Bk 19,600 à Bk 20,800	Réfection du revêtement	PCM sens Lobbes-Anderlues	PC sens Anderlues-Lobbes et PCM sens Lobbes-Anderlues	Oui	Oui
N61	Chaufontaine	Av des Thermes	Sécurisation, réfection, réintégration urbaine	rien	rien	Non	Non
N617/N671	Liège	Quai de Meuse Fragnée/Prémontrés	Aménagement	Autoroute urbaine à 70km/h sans feux rouges et avec trémie, aucun passage pour piéton, interdit aux vélos, obligation de prendre le RAVeL	Liaison de la gare et passage à l'autre rive par une passerelle cyclo-piétonne, valorisation des aménagements pacifiés des accès quai de rome, bd frère Orban, Av Blonden, passages piétons doublés de passage cyclable avec feux, mise en zone 50, feux adaptés PMR.	Oui	Oui
N653	Visé	Accès E25 / Place de la Collégiale	Aménagement entre l'accès E25 et la place		BCS (chevrons)	Oui	Oui
N671	Herstal	Bv Zénobe Gramme	2ème phase de réhabilitation	50 km/h 2 fois 2 bandes	70 km/h 2 fois 2 bandes avec rond points aux carrefours + voie de desserte	Oui, pour les voies de desserte mais pas de contuité cyclable à cause des ronds-points	Partiel
R62	Hannut	Entre la route de Huy et la chaussée de Namur	Contournement phase 3	rien	Zone réservée mais pas encore aménagée le long du nouveau tronçon	Non	Non
N90	Namur	Square Omalius	Modification du carrefour	rien	PCS-PCM-ZAC	Oui	Oui
N951	Mettet	Ermeton-sur-Biert BK 20.9 à 24.5	Réhabilitation du revêtement	rien	rien	Non	Non
N971	Denée-Sosoye	Bk 10 à 10,8	Réfection du revêtement	rien	rien	Non	Non
N988	Saint Gérard	entre N933 et N 951	Réfection du revêtement	rien	rien	Non	Non



Le GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens est une association sans but lucratif et sans appartenance politique qui a pour objectif principal la promotion du vélo comme moyen de déplacement. Regroupant 3500 membres et sympathisants en Wallonie et à Bruxelles, le GRACQ défend les intérêts des cyclistes à travers ses activités de représentation et d'interpellation, d'information et de sensibilisation, de formation.

GRACQ Wallonie
Rue Nanon, 98
5000 Namur
wallonie@gracq.org
081 39 07 14